

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA CSN—LE RAPPORT DU COMITÉ
MINISTÉRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au très honorable premier ministre.

A la suite du rapport remis au cabinet, au sujet des griefs soulevés il y a dix mois par la CSN, à l'égard du Conseil canadien des relations ouvrières, est-ce que le très honorable premier ministre est en mesure, maintenant, de faire une déclaration, tel qu'il l'a promis, en cette enceinte, le 21 décembre dernier, et comme l'atteste d'ailleurs la page 11460 des *Débats*, et je cite:

J'espère sincèrement que, lorsque nous nous rassemblerons de nouveau, je serai en mesure de faire une déclaration plus définitive.

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Conseil canadien des relations ouvrières a entendu cette affaire lundi. Le président du Conseil a réservé son jugement et je ne crois pas qu'il soit convenable que je fasse une déclaration pendant que l'affaire est encore à l'étude au Conseil.

LE DRAPEAU CANADIEN

JOUR FÉRIÉ POUR L'ANNIVERSAIRE
DE SON ADOPTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et se relie aux observations qu'il a faites lundi pendant la période des questions au sujet de la possibilité de commémorer d'une façon spéciale l'adoption du nouveau drapeau par un jour férié. Le premier ministre étudie-t-il la possibilité d'adopter la suggestion de Gordon Sinclair et de désigner le 15 février comme nouveau jour férié?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour et qui sera discuté avec le secrétaire d'État dès son retour.

DEMANDE DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas ajouter d'autres sujets de discussion, mais j'aimerais poser une

question au ministre des Postes. Maintenant que les fonctionnaires de son ministère ont fini de livrer tout le courrier des Fêtes, le ministre pourrait-il s'arranger pour qu'on livre les documents visés par l'avis de motion n° 182 portant production de documents, qui a été adopté par la Chambre le 16 novembre dernier.

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): J'y verrai, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS

DÉFINITION ET APPLICATION D'UNE POLITIQUE
NATIONALE DES TRANSPORTS

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen, interrompu le mardi 10 janvier, du bill n° C-231 définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois, et édictant d'autres dispositions résultantes, présenté par l'honorable M. Pickersgill.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Au moment où le comité s'est ajourné le mardi 10 janvier 1967, il s'apprêtait à discuter l'article 19, les articles 1, 16, 17 et 18 ayant été réservés.

L'hon. M. Pickersgill: Sauf erreur, monsieur le président, l'article 17 a été réservé afin que je puisse étudier divers points qu'on a soulevés. Comme j'ai maintenant eu l'occasion d'examiner ces questions et de consulter mes fonctionnaires, si nous pouvions revenir à l'article 17, je ferais volontiers part au comité des renseignements que j'ai obtenus.

M. le président: Le comité consent-il à revenir à l'article 17?

Des voix: D'accord.

Sur l'article 17—*Comités.*

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, il serait peut-être mieux d'éclaircir la question soulevée par le député d'Edmonton-Strathcona. Ici, je dois avouer au comité que je ne connaissais peut-être pas comme je l'aurais dû, même si je ne suis pas un savant juriste et si je n'ai jamais comparu devant la Commission des transports, les détails de la procédure devant cette Commission.

Les attributions actuelles de la Commission lui permettent de reviser et même d'entendre à nouveau une cause avant ou après avoir rendu sa décision; par conséquent, la nouvelle